Niveau(x) d'enseignement : 0 Numéro EDUQ : 9570471
Centre d'intérêt : 870

Centrale de l'enseignement du Québec.

Formation professionnelle : l'avenir de l'éducation : document synthèse consultation / CEQ. -- [Sainte-Foy] : CEQ, Communications, 1990.
8 p. ; 28 cm. -- (Dossier CEQ. Formation professionnelle)

Titre de la couv. Code: D9540.

Descripteur(s) : Formation professionnelle * Politique gouvernementale

Ce document de consultation, préalable au projet d'énoncé de politique sur la formation professionnelle de la CEQ, présente les sept grandes orientations de l'énoncé de politique, les propositions mises en débat et les principaux arguments appuyant ces propositions.

Dossier
CEQ
formation
professionnelle

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'AVENIR DE L'ÉDUCATION

CEQ

71-2817 706682

PRÉSENTATION

À son Conseil général en octobre 1990, la CEQ lançait une vaste consultation dans ses rangs concernant son projet d'énoncé de politique sur la formation professionnelle. Cette consultation doit permettre à la Centrale d'adopter une position définitive en avril 1991.

L'objectif de cette opération est de doter la CEQ d'une proposition cohérente sur les principaux enjeux actuels en formation professionnelle. Le Québec est à l'heure des choix décisifs en formation professionnelle et la CEQ entend maintenir une présence active dans les débats qui s'annoncent, de façon à assurer aux institutions publiques d'enseignement un rôle déterminant et à permettre à la formation professionnelle de prendre la place qui lui revient au rang des grandes priorités politiques.

La vigueur de l'intervention de la CEQ repose en premier lieu sur la participation à la consultation qui s'amorce. Le présent document présente les grandes orientations de l'énoncé de politique, les propositions mises en débat et les principaux arguments appuyant ces propositions. [1]

ORIENTATION GÉNÉRALE

L'évolution rapide de l'emploi depuis une décennie a soulevé avec plus d'acuité la question de la formation professionnelle. Le gouvernement, pour sa part, s'en tient à des mesures morcelées qui n'en recèlent pas moins une menace claire: la privatisation.

La formation professionnelle a besoin d'un projet qui ouvre des horizons. Le préalable essentiel à toute politique de formation professionnelle est de s'inscrire dans une vision globale de l'emploi et du marché du travail. Pour le mouvement syndical, cette perspective globale doit être celle de la recherche du plein emploi.

La formation professionnelle a toujours eu une place trop marginale au Québec, tant au sein du système éducatif que dans le fonctionnement du marché du travail. En s'appuyant sur le bassin d'expertises présent dans le réseau public d'éducation, nous pouvons donner à la formation professionnelle un rôle déterminant dans la construction d'un marché du travail plus organisé, générateur de moins d'inégalités sociales et reposant sur une reconnaissance accrue de la qualification professionnelle. Un marché du travail qui offre autre chose que la précarité d'emploi et qui assure à toutes et à tous une insertion sociale et professionnelle convenable.

1. Pour une présentation plus élaborée, on peut se référer au document « Énoncé de politique de la CEQ sur la formation professionnelle » (document de consultation), A9091-CG-007, disponible à votre syndicat ou au Centre de documentation de la CEQ, 1170, boulevard Lebourgneuf, bureau 300, Québec, G2K 2G1, (418) 627-8888.

95-70471

ENJEU:
LA PLACE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLEGIALE
(1) Rue Sherbrooke Ouest
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

ORIENTATION 1

Les exigences du développement futur du Québec et de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes demandent que l'on assure une formation professionnelle avant la sortie du système scolaire. Pour y parvenir, il faut revaloriser la formation professionnelle, assurer une accessibilité accrue à la formation professionnelle et favoriser la réussite scolaire des jeunes.

RECOMMANDATIONS

1.1 La revalorisation de la formation professionnelle

- La CEQ reconnaît que la revalorisation de la formation professionnelle est une responsabilité partagée du monde du travail et du monde de l'éducation.
- La CEQ déclare que la revalorisation de la formation professionnelle exige des entreprises qu'elles privilégient la formation professionnelle à l'embauche et pour la progression dans l'entreprise, qu'elles définissent les tâches de travail de façon à développer les qualifications et l'autonomie et qu'elles revalorisent les salaires en conséquence.
- La CEQ reconnaît que les institutions publiques d'enseignement doivent contribuer à la revalorisation de la formation professionnelle en favorisant des interactions accrues avec le monde du travail et une harmonisation entre les ordres d'enseignement qui permette un cheminement scolaire dans les filières de formation professionnelle.

1.2 L'accessibilité à la formation professionnelle

- Que la CEQ revendique un assouplissement des seuils d'accès à la formation professionnelle au secondaire de façon à ce que les seuils d'accès actuels soient dorénavant des conditions de diplômation.
- Que l'on prévoit des cheminements adaptés aux jeunes qui doivent compléter leur formation générale en poursuivant une formation professionnelle au secondaire, en favorisant un apprentissage intégré aux matières professionnelles.
- Que la CEQ favorise une reconnaissance accrue du Diplôme d'études professionnelles comme condition d'accès aux études collégiales.
- Que la CEQ revendique le développement de cours « compensatoires » au niveau collégial pour favoriser l'accès à la formation professionnelle aux jeunes présentant des faiblesses académiques.
- Que la CEQ exige une évaluation de l'effet de la carte des options sur l'accessibilité à la formation professionnelle.
- Que la CEQ revendique une aide financière adéquate pour les élèves inscrits en formation professionnelle.

1.3 Pour la réussite scolaire en formation professionnelle

- Que la CEQ fasse la promotion des approches pédagogiques adaptées à la formation professionnelle et susceptibles de favoriser la réussite scolaire en privilégiant, notamment, l'alternance et l'enseignement coopératif.

EXPLICATIONS

Ces recommandations prennent leur justification dans deux données concernant le cheminement scolaire des jeunes Québécois: sur 100 jeunes qui accèdent aux études primaires, seulement 22 terminent avec un diplôme de formation professionnelle (du secondaire ou du collégial) et 38 laissent l'école sans même obtenir de diplôme d'études du secondaire. Le nombre relativement faible de diplômés en formation professionnelle offre l'assurance que le Québec ne résoudra pas de sitôt le problème de sous-qualification de la main-d'oeuvre. D'autre part, la situation de l'abandon scolaire est désastreuse, car elle signifie la marginalisation d'un nombre important de jeunes dès leur sortie du système scolaire.

Pour résoudre ces problèmes, il faut attirer plus de jeunes vers la formation professionnelle. Pour y parvenir, il faut revaloriser la formation professionnelle et favoriser l'accessibilité à la formation professionnelle. Il faut aussi lutter de façon conséquente contre l'échec et l'abandon scolaires.

Les recommandations ont pour objectif de décrire les responsabilités respectives du monde du travail et de l'éducation, car nous croyons que la valorisation de la formation professionnelle est une responsabilité partagée. Il s'agit non seulement d'en redorer l'image, mais d'en faire surtout un élément-clé du fonctionnement du marché du travail et des entreprises.

L'accessibilité se trouve au coeur de toute politique favorisant une relance effective de la formation professionnelle. Au secondaire, le relèvement de la note de passage de 50 à 60 % et des seuils d'accès à la formation professionnelle a entraîné une aggravation substantielle du décrochage scolaire et un sérieux problème de clientèle au secteur professionnel. Tout en reconnaissant la pertinence des objectifs que poursuivaient ces mesures, particulièrement le rehaussement de la qualité de la formation de base, il faut prendre la mesure des effets désastreux qu'elles ont eus et proposer une solution permettant aux jeunes d'atteindre effectivement ces objectifs de formation.

Les recommandations concernant l'accessibilité à la formation professionnelle ont pour objectif de diversifier les cheminements offerts aux jeunes intéressés par la formation professionnelle. Bref, ils proposent d'envisager qu'il n'y a pas qu'une seule bonne façon de faire et qu'il faut s'ouvrir à la diversité dans les modes d'apprentissage des jeunes. Ces recommandations sont complétées par des mesures concernant l'accessibilité géographique (remise en cause par la carte des options) et l'accessibilité matérielle (restreinte par un programme inadéquat d'aide financière aux élèves).

Enfin, la recommandation sur la réussite scolaire propose d'utiliser les avantages particuliers qu'offre le contexte dans lequel évolue la formation professionnelle pour lutter contre l'échec et l'abandon scolaires.

30000007066826

ORIENTATION 2

ENJEU:
LES LIEUX ET LES CONTENUS DE LA FORMATION

Le système d'éducation doit offrir une formation réellement polyvalente, c'est-à-dire une formation qui initie aux différentes facettes de la réalité. Cette formation exige une reconnaissance égale de la formation générale et de la formation professionnelle, s'appuyant sur une autonomie pédagogique et administrative et assurant une interaction systématique entre les deux secteurs.

RECOMMANDATIONS

- La CEQ réaffirme que la formation au secondaire doit demeurer centrée sur la recherche de la polyvalence, seule formation susceptible d'initier convenablement aux réalités de la personne, du milieu physique, de la société et du travail.

- La CEQ affirme que malgré la création des polyvalentes, il n'y a jamais réellement eu de polyvalence et que les conditions dans lesquelles ont été développées les polyvalentes ont entraîné une dévalorisation du secteur professionnel, renforcée par un contexte culturel et économique défavorable et que, dorénavant, la recherche d'une réelle polyvalence doit se réaliser sur la base de la reconnaissance d'une autonomie pédagogique et administrative pour le secteur professionnel, tout en favorisant une cohabitation institutionnelle des secteurs général et professionnel ainsi que l'établissement de protocoles de services (ressources humaines et matérielles) entre les deux secteurs.

- La CEQ demande l'introduction de cours à caractère technologique à l'intérieur de la formation générale.

EXPLICATIONS

Même si la réforme de l'éducation initiée dans les années 1960 a été réalisée au nom de la « polyvalence », on peut affirmer maintenant que, dans les faits, on n'a jamais véritablement joué le jeu de la polyvalence. Plus souvent qu'autrement, la formation professionnelle s'est trouvée marginalisée et a dû vivre une cohabitation forcée.

À tel point que l'expression « formation polyvalente » suscite parfois des réactions négatives, alors même qu'on reconnaît généralement de plus en plus essentiel d'assurer une formation qui initie aux différentes réalités de la personne, de la société et du travail (bref, une formation polyvalente).

Le plan de Relance de la formation professionnelle au secondaire a favorisé une spécialisation institutionnelle de la formation professionnelle et a créé des filières strictement professionnelles.

Nous pensons qu'il faut éviter un retour du balancier trop radical. Nous croyons, au contraire, qu'il faut se donner, une fois pour toutes, les moyens d'assurer une véritable formation « polyvalente ». Pour y parvenir, il faut reconnaître au départ la spécificité de chaque secteur et assurer l'autonomie pédagogique et administrative propice à leur développement. Mais il faut en même temps affirmer la nécessité de maintenir une interaction susceptible de permettre une « alphabétisation technologique » des élèves du général et l'approfondissement de la formation générale des élèves du secteur professionnel. Une telle interaction suppose l'existence de protocole de services entre les deux secteurs de formation.

ORIENTATION 3

ENJEU:
LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION EN ALTERNANCE

À condition d'en assurer les finalités éducatives, l'alternance s'avère une approche à expérimenter pour assurer une relance de la formation professionnelle et favoriser une interaction accrue entre l'éducation et le monde du travail.

RECOMMANDATION

La CEQ se déclare favorable à l'expérimentation de la formation en alternance en vue d'un développement progressif aux conditions suivantes:

- que l'ensemble de la démarche de formation soit sous la responsabilité des institutions publiques d'enseignement;
- que les entreprises acceptent d'assurer les conditions d'un encadrement satisfaisant des stagiaires;
- que les objectifs de différentes séquences de formation soient clarifiés (en institution et en entreprise);
- qu'une durée significative soit assurée aux stages en formation professionnelle (minimum de 200 à 300 heures);
- que l'on intègre la tâche d'organisation des stages à la responsabilité des départements de façon à dégager les ressources suffisantes;
- qu'on définisse un contrat-type établissant les droits et devoirs respectifs des stagiaires, des entreprises et des institutions d'enseignement;
- qu'on s'assure de la collaboration des organisations syndicales présentes dans les milieux de travail;
- qu'on accepte un effort financier accru pour appuyer le développement de l'alternance.

EXPLICATIONS

Cette recommandation est suffisamment explicite en elle-même pour nous permettre d'éviter de nous attarder sur son contenu propre. Cependant, il convient d'insister sur le contexte qui en fonde la pertinence.

Définissons, au préalable, ce qu'on entend par alternance, car le terme a été particulièrement galvaudé ces dernières années. L'alternance suppose un mouvement de va-et-vient entre une institution d'enseignement et un milieu de travail dans le cadre d'une démarche intégrée de formation.

Pourquoi l'alternance? Parce que c'est une formule qui permet un lien direct et continu avec des milieux de travail changeants et dont la complexité technologique peut, souvent, être difficilement reproduite dans les ateliers des institutions d'enseignement.

La recommandation énumère les conditions qui, selon nous, assurent que l'alternance répond à des finalités éducatives. Elle indique l'objectif à atteindre, tant en milieu scolaire que dans les milieux de travail, pour rendre l'alternance réellement qualifiante. C'est en prenant en considération le faible développement de cette pratique, tant en milieu scolaire que dans le monde du travail, que nous proposons une démarche expérimentale et progressive.

ORIENTATION 4

ENJEU:
QUI A LA RESPONSABILITÉ DE L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES

On doit définir la mission des institutions d'enseignement de façon à leur reconnaître une responsabilité particulière en regard de l'intégration sociale et de la transition professionnelle.

RECOMMANDATIONS

- La CEQ reconnaît aux institutions publiques d'enseignement une mission particulière envers les jeunes présentant des difficultés d'intégration sociale, au-delà de l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire, en particulier auprès des jeunes de 16-18 ans ayant abandonné l'école.

- La CEQ revendique que, dorénavant, les institutions scolaires soient responsables de l'ensemble des programmes s'adressant aux jeunes en difficulté au plan de l'intégration sociale et qu'elles développent un ensemble de services adaptés à cette clientèle allant, notamment, du raccrochage scolaire à la formation pratique.

- La CEQ revendique que l'ensemble des services de placement aux jeunes soit rapatrié au sein des institutions publiques d'enseignement.

EXPLICATIONS

La revalorisation de la formation professionnelle exige qu'on cesse de faire jouer à cette dernière le rôle de « bassin de rétention » des élèves présentant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Mais en même temps, il faut définir comment sera assurée dorénavant cette responsabilité, puisque les institutions d'enseignement ont une mission particulière à ce niveau. Voilà pourquoi, il en est question dans cet énoncé de politique sur la formation professionnelle. C'est dans cette perspective que nous proposons une approche que l'on pourrait qualifier « d'école communautaire ». Il faut donner aux institutions d'enseignement les moyens concrets permettant d'offrir aux jeunes en difficulté les services dont ils ont besoin.

Par ailleurs, il faut aussi reconnaître aux institutions d'enseignement offrant des programmes de formation professionnelle des responsabilités qui débordent le strict champ de l'enseignement. Ces responsabilités particulières, nous les regroupons sous l'expression « transition professionnelle ». En effet, l'évolution du marché du travail a considérablement accru les difficultés liées à la transition entre la fin des études et l'accès à l'emploi.

Nous pensons que l'ensemble des services de main-d'oeuvre offerts aux jeunes doivent être rapatriés vers les institutions d'enseignement de façon à soutenir convenablement la transition professionnelle des jeunes qui terminent leurs études.

ORIENTATION 5

ENJEU:
LES MODALITÉS DU RAPPROCHEMENT ÉDUCATION-MONDE DU TRAVAIL

Afin de favoriser un rôle déterminant des institutions publiques d'enseignement dans la formation de la main-d'oeuvre et d'encourager le dynamisme de la formation professionnelle de base, il faut promouvoir un rapprochement entre l'éducation et le monde du travail qui repose sur des principes clairement établis.

RECOMMANDATIONS

- La CEQ reconnaît que la revalorisation de la formation professionnelle exige un rapprochement entre l'éducation et le monde du travail.

- La CEQ revendique la présence des institutions d'enseignement au conseil d'administration des Commissions de formation professionnelle (CFP).

- La CEQ affirme que le rapprochement entre l'éducation et le monde du travail doit reposer sur les principes suivants:
  - respecter l'autonomie des institutions d'enseignement: les relations avec le monde du travail doivent viser l'échange d'informations pertinentes et non pas se constituer en lieu de contrôle des institutions d'enseignement par le monde du travail;
  - assurer le caractère démocratique des relations entre l'éducation et le monde du travail: la représentation du milieu de travail doit être assurée, tant par les directions d'entreprises que par les organisations représentatives des salariées et salariés, leur organisation syndicale;
  - favoriser une connaissance concrète par l'établissement de contacts directs, ce qui implique des échanges avec le monde du travail aux niveaux local et sectoriel;
  - favoriser une connaissance élaborée des milieux de travail, ce qui suppose au plan national une structure formelle appuyée de ressources capables de mener des études sur le travail en fonction des besoins du système éducatif;
  - favoriser une connaissance systématique et continue en mettant en place des structures permanentes, capables d'intégrer d'autres éléments d'intervention, notamment l'organisation de stages pour le personnel enseignant et pour les élèves.

- La CEQ revendique que dans le respect des responsabilités actuelles du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, on associe les CFP à la création de comités éducation-monde du travail dans toutes les régions et qu'on étudie la possibilité que les CFP relèvent de la responsabilité d'un organisme public indépendant.

EXPLICATIONS

L'ensemble des recommandations concernant le rapprochement entre l'éducation et le monde du travail prend pour acquis qu'avec les Commissions de formation professionnelle, il existe déjà une structure permettant une définition concertée des besoins de formation et qu'il serait inutile d'imaginer une structure parallèle. Par ailleurs, il apparaît déjà clairement que les CFP constitueront un élément-clé d'une éventuelle politique québécoise d'adaptation de la main-d'oeuvre. Dans la mesure où nous croyons que la relance de la formation professionnelle exige un rapprochement significatif avec le monde du travail, nos propositions visent à infléchir le sens des transformations qui seront apportées aux CFP de façon à favoriser la reconnaissance d'un rôle déterminant aux institutions publiques d'enseignement dans la formation de la main-d'oeuvre et à encourager le dynamisme de la formation professionnelle de base.

C'est dans cette perspective qu'il importe d'exiger la présence du milieu de l'éducation aux conseils d'administration des CFP et d'établir clairement les principes qui doivent régir les relations avec le monde du travail, notamment en ce qui concerne l'autonomie de l'école et le caractère démocratique des relations éducation/monde du travail.

Ajoutons, en terminant, que les CFP étant sous la juridiction du ministère de la Main-d'oeuvre, il importe d'assurer le respect des responsabilités actuelles du ministère de l'Éducation et de celui de l'Enseignement supérieur et de la Science. Dans cette perspective, on propose d'étudier la possibilité que les CFP relèvent d'un organisme indépendant des trois ministères impliqués dans la formation professionnelle.

ORIENTATION 6

ENJEU:
LE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le mode de financement de la formation de la main-d'oeuvre doit assurer le développement de programmes de formation accessibles à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs et répondant aux besoins diversifiés de la main-d'oeuvre, notamment de celles et de ceux qui sont faiblement scolarisés ou sous-qualifiés. De plus, il doit assurer une gestion paritaire des activités de formation.

RECOMMANDATIONS

- La CEQ dénonce le caractère inéquitable et improvisé du crédit d'impôt québécois pour la formation.
- La CEQ revendique un régime universel de congé-éducation financé à même une taxe sur la masse salariale et prévoyant une gestion paritaire de la formation aux niveaux local, régional ou sectoriel.
- La CEQ propose de substituer au crédit d'impôt formation et à un éventuel régime d'épargne-formation une approche fiscale favorisant la création de fonds collectifs de formation gérés paritairement.

EXPLICATIONS

Le crédit d'impôt formation annoncé lors du discours du budget de 1990 s'adresse aux entreprises qui réalisent des activités de formation. Les critiques que nous adressons à ce crédit d'impôt sont les suivantes:

- il a été annoncé sans que l'on connaisse la politique d'ensemble sur la formation de la main-d'oeuvre;
- c'est une mesure incitative qui profitera surtout aux grandes entreprises qui font déjà un peu de formation;
- il laisse les directions d'entreprises seules maîtres à bord en matière de formation et n'accorde aucun droit aux travailleuses et travailleurs;
- les institutions publiques d'enseignement n'obtiennent aucune priorité dans les dépenses qui sont à la discrétion des entreprises; aucune planification n'est possible; le crédit d'impôt favorise une formation pointue, à la carte.

La CEQ propose comme solution de rechange un régime universel de base finance à même une taxe sur la masse salariale et permettant la mise en place de programmes pour l'ensemble de la main-d'oeuvre. Pour favoriser l'implication des entreprises et des syndicats, on met aussi de l'avant la constitution de fonds collectifs de formation permettant une gestion négociée et paritaire de la formation. Une telle approche permet d'assurer un rôle plus déterminant aux institutions publiques d'enseignement.

ORIENTATION 7

ENJEU:
LA PLACE DE LA FORMATION SUR MESURE

La formation sur mesure doit être reconnue comme une mission intrinsèque des institutions publiques d'enseignement en complémentarité avec les programmes de formation professionnelle.

RECOMMANDATIONS

- La CEQ dénonce le désengagement financier des gouvernements fédéral et provincial dans les programmes de formation générale et de formation professionnelle de base s'adressant aux adultes.
- La CEQ appuie le développement de la formation sur mesure dans les institutions publiques d'enseignement de façon à leur assurer un rôle déterminant dans la formation de la main-d'oeuvre ainsi qu'à permettre aux travailleuses et travailleurs l'accès à des services éducatifs diversifiés et à une formation qualifiante et transférable.
- La CEQ revendique que la formation sur mesure s'inscrive dans le développement d'un véritable système de formation continue et, qu'à cette fin:
  - on assure la stabilisation et le développement des ressources humaines oeuvrant actuellement à l'éducation des adultes;
  - on accroisse les ressources consenties au service d'éducation des adultes de façon à assurer une réelle diversification des services et un accès particulier aux travailleuses et travailleurs non organisés et aux petites entreprises.
- La CEQ entend poursuivre son travail pour favoriser la mise en oeuvre d'un véritable système de reconnaissance des acquis.

EXPLICATIONS

La formation sur mesure représente la formule la plus appropriée permettant aux institutions d'enseignement de jouer un rôle important dans la formation de la main-d'oeuvre. Cependant, l'histoire récente nous amène à la prudence et nous suggère de bien encadrer le développement de la formation sur mesure.

En effet, il faut éviter que la formation sur mesure se substitue aux programmes de formation professionnelle. C'est pour cette raison que nous la définissons en complémentarité avec les programmes de formation.